

## **Mobilisation pour la convention d'entreprise Herakles**

Lors du dernier débrayage, les grévistes ont rencontré le DRH Herakles. Ils ont exprimé leur désaccord envers SA Convention d'Entreprise et **leur volonté de voir appliquer une Convention équitable pour tous.**

Chacun a pu se rendre compte du peu de considération accordé par le DRH. Il s'en est suivi :

### **Le vote de la reconduction du mouvement pour MARDI 29 OCTOBRE 2013.**

Vendredi 25 octobre à 14 h, la direction a réuni les organisations syndicales en vue de recueillir leur avis sur le projet de convention HERAKLES.

Chaque organisation syndicale a fait une déclaration préalable (pour SUD, voir au dos).

Pour 3 organisations syndicales, le point de blocage commun afin de se positionner était l'octroi de la demi-journée de Noël. Après une suspension de séance, la Direction a validé les aménagements suivants :

- Temps réduits forfait jours : conditions identiques de cotisation retraite que pour les temps partiels
- Commission de suivi : Réunion 2 fois par an au sujet des classifications et rémunérations liées à la fusion (février et Septembre).
- Indemnités kilométriques : Maintien pour les ex-SPS en ayant déjà bénéficié dès lors qu'ils reviennent en équipe dans un secteur (ex-SPS) où elles sont appliquées. La direction s'engage à négocier mi-2014 un dispositif concernant le personnel arrivant dans ces secteurs ex-SPS en équipe.
- Maintien de la demi-journée de Noël.

Après cela, la CGC, la CFDT et la CGT ont annoncé être favorable à la signature de la convention.

SUD a précisé que le personnel étant en grève, notre organisation syndicale ne se positionnerait pas.

Les grévistes ayant voté la reconduction du mouvement de grève sur la base des revendications initiales de l'intersyndicale, SUD respectera l'engagement commun de l'assemblée de grève et maintient l'appel pour mardi 29 octobre.

**N'acceptons pas de valider des reculs de nos acquis sociaux.**

Séance de signature de la convention prévue par la direction : Mercredi 20 novembre 2013.

**Cadres et Non-cadres,  
la participation de tous est nécessaire**

**ARRET DE TRAVAIL**

**MARDI 29 OCTOBRE**

**de 9 heures à 10 heures 30'**

**devant le siège social Herakles – Le Haillan.**

**Quart de nuit : 1 h 30 de grève en fin de quart (la nuit de mardi 29 oct à mercredi 30 oct )**

**Mardi 29 octobre 2013**

**Quart de matin : 1 h 30 de grève de 9h00 à 10h30**

**JN, JC, Sainte Hélène : 1 h 30 de grève de 9h00 à 10h30**

**Quart d'après-midi : 1 h 30 de grève en fin de quart**

	<b>Union des Syndicats SUD du Groupe Safran</b>	
	144 boulevard de la Villette, 75019 Paris <a href="http://www.sud-safran.com">http://www.sud-safran.com</a> - <a href="mailto:contact@sud-safran.com">contact@sud-safran.com</a>	

Vendredi 25 octobre 2013

## Réunion des DSC Herakles du vendredi 25 octobre 2013

### Déclaration SUD SAFRAN

Après plusieurs mois de réunions, la Direction Herakles soumet aux organisations syndicales un projet d'accord relatif à la Convention d'entreprise Herakles.

Le mouvement social actuel est né du mécontentement des salariés par rapport à ce projet.

Tout au long de ces réunions, SUD SAFRAN a fait des propositions dans l'objectif d'améliorer les acquis sociaux et de ne pas créer des disparités entre les salariés de notre nouvelle entreprise.

Or, à ce jour, le projet de Convention met notamment en évidence :

- des inégalités de traitement entre salariés

- en fonction de l'âge : mesure sur la cotisation retraite complémentaire
- de l'entreprise d'origine : rémunération et classification, prime annuelle, frais kilométriques, acquisition des jours d'ancienneté
- du statut (prime annuelle différente entre cadres et non cadres)

- des reculs sociaux

- perte des 35 heures de SME
- perte pour les cadres des minima salariaux garantis de la Chimie et des forfaités horaires SPS
- disparition de l'allocation annuelle SPS
- perte de la garantie d'évolution pour les niveaux VI

Concernant les futurs embauchés, ils subiront des reculs sociaux et des inégalités de traitement durant toute leur carrière professionnelle.

Les fusions d'entreprises génèrent très souvent des tensions entre salariés et Herakles n'y échappera pas avec un projet de Convention tel qu'il est présenté aujourd'hui.

SUD SAFRAN défend et continuera à défendre la cohésion sociale dans l'intérêt de tous.

Seule l'application d'une Convention d'entreprise équitable sera garante de cette cohésion.

Certains points ne sont pas traités à ce jour tel que le devenir des subventions des CE d'Herakles (5,2% à ex-SPS et 2,6% à ex-SME).

SUD SAFRAN demande à la Direction et aux autres organisations syndicales de poursuivre les négociations comme le permet l'accord de période transitoire.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 <a href="mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr">sud.snpe@snpe-syndicat.fr</a>	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 <a href="mailto:sud.sme.crb@numericable.fr">sud.sme.crb@numericable.fr</a>	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 <a href="mailto:syndicat@sudmetaux33.com">syndicat@sudmetaux33.com</a>
---	---	---